

DOCUMENT DE PLAIDOYER

I - Contexte et justification

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), la Côte d'Ivoire, à l'instar d'autres pays de la CEDEAO, a conçu et adopté son Programme National d'Investissement agricole, en Juillet 2010. Ce programme a été opérationnalisé à travers le Plan d'Investissement Détaillé (PID), évalué à 2002,818 milliards de francs CFA, soit 4,0057 milliards de dollars USA (1\$ = 500 FCFA).

Ce programme couvre la période de 2010 à 2015, et connaît déjà un début de mise en œuvre. Le portefeuille projet en cours de janvier 2010 à fin juillet 2012 est évalué à plus de 75 milliards Francs CFA. Cinq autres projets sont en cours d'instruction pour un montant d'investissement attendu de plus de 80 milliards de FCFA. Le PNIA Côte d'Ivoire est conçu pour s'aligner parfaitement avec les grandes priorités nationales de développement et de réduction de la pauvreté, qui ont été définies d'abord par le DSRP (Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté), et reprises ensuite par le PND (Programme National de Développement, 2012-2015). Ainsi, le PNIA concourt directement à l'atteinte du résultat stratégique 2 du PND décliné en ces termes : « la création de richesses nationales est accrue, soutenue, et ses fruits sont repartis dans l'équité ».

Le PNIA se veut donc être une réponse sectorielle cohérente, au besoin de coordination et de prévisibilité de l'action publique. Il est construit autour des principes suivants :

- la participation de tous les acteurs ;
- la synergie et la complémentarité des actions ;
- la subsidiarité entre acteurs ;
- le recentrage de l'Etat dans ses fonctions de facilitation du développement.

Le PNIA a pour ambition non seulement de rattraper le retard accumulé au niveau des investissements publics durant les dix dernières années, mais aussi de jouer le rôle de catalyseur de l'investissement privé et associatif en vue de réaliser au moins 9% de croissance agricole à l'horizon 2020 (en d'autres termes, réaliser un taux de croissance de 9% du PIB agricole)..

Les interventions du PNIA sont structurées autours des six programmes ci-après.

1. Amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions agricoles ;

La mise en œuvre de ce programme va contribuer à moderniser les systèmes de production agricole, et à transformer l'agriculture familiale de subsistance actuellement pratiquée dans le pays, en une agriculture de marché, capable d'accroître les revenus des producteurs.

2. Développement des filières ;

Les filières agricoles présentent presque toutes des problèmes structurels et parfois de gouvernance, qui plombent leur développement.

Ce programme vise à mettre en place un cadre favorable à l'amélioration des performances des principales filières agricoles, à savoir les productions vivrières, les productions de rentes,, les productions animales et les productions halieutiques.

3. Amélioration de la gouvernance du secteur agricole

L'amélioration de la gouvernance doit être perçue à un double niveau. Au niveau institutionnel, il s'agit de mieux coordonner et d'harmoniser les interventions des organismes en charge du développement agricole. Au niveau des acteurs privés, il s'agit de créer les conditions d'attractivité et d'incitation à l'investissement, puis d'instaurer une saine concurrence entre acteurs.

4. Renforcement des capacités des parties prenantes au développement de l'agriculture

Le renforcement des capacités permettra de mettre à la disposition du secteur agricole, des instruments (outils et personnel) lui permettant d'atteindre les objectifs de croissance escomptés.

5. Gestion durable des ressources halieutiques

Les ressources halieutiques sont limitées. La dégradation des milieux marins, lagunaires et fluvio-lacustres vient amplifier la contrainte liée à la productivité de ces plans d'eau. Il s'agit donc, à travers ce programme, de rationaliser l'exploitation des ressources existantes et de stimuler la production aquacole.

6. Réhabilitation forestière et relance de la filière bois.

Les années de crise sociale et politique, de même que les pratiques agricoles extensives ont entamés le patrimoine forestier national.

La mise en œuvre du programme de réhabilitation forestière et de relance de la filière bois, vise à reconstituer et à protéger le couvert forestier, et créer les conditions d'une gestion durable des ressources forestières (faune, flore, produits forestiers non ligneux) et des ressources en eaux (fleuves, systèmes lagunaires et marin).

La mise en œuvre de ces six programmes, retenus à l'issue du bilan diagnostique du secteur agricole, va concourir à la réalisation des quatre (4) objectifs stratégiques ci-dessous :

1. Promotion des produits stratégiques pour la sécurité et la souveraineté alimentaires ;
2. Promotion d'un environnement global favorable à l'investissement privé ;
3. Promotion d'un développement durable et diversifié des cultures de rente et d'exportation ;
4. Promotion d'une gouvernance agricole cohérente et efficace.

II - Objectifs stratégiques (os)

1- Objectif stratégique 1 : Promotion des produits stratégiques pour la sécurité et la souveraineté alimentaires

1.1. Etat des lieux et enjeux

La production vivrière en Côte d'Ivoire représente plus de 10,7 millions de tonnes par an. L'offre de produits vivriers est composée essentiellement de tubercules (49,09% d'igname), de racines (21,15% de manioc), de plantains (14,96% banane plantain), et de céréales (6,4% de riz et 5,9% de maïs).

Mise à part le riz, la demande nationale pour l'alimentation humaine est couverte pour ce qui concerne l'igname, le manioc, la banane plantain et le maïs. L'offre de ces produits reste toutefois saisonnière, et fortement dépendante du régime pluviométrique. Le déficit en riz est de l'ordre de

50% (soit 700 000 tonnes par an) et la demande croît régulièrement de 6% par an. Dans l'ensemble, les systèmes de production sont peu intensifs, et les rendements sont faibles (1,5t/ha pour le riz contre une moyenne mondiale de 4,15t/ha).

Pour ce qui concerne les produits halieutiques, la viande et le lait, l'offre intérieure est déficitaire en volume, respectivement de 87%, 53%, et 87% (2009). Seule, la demande en œufs de consommation est entièrement couverte par la production nationale. Parallèlement aux filières classiques, s'intensifient les élevages en développement (apiculture, cuniculture, héliciculture, sériciculture et ranaculture), pourvoyeurs potentiels de protéines animales.

Au total, l'insécurité alimentaire se situe autour de 12%, à laquelle s'ajoute une malnutrition aigüe (enfants de 6 à 59 mois) évaluée à 5,4%.

L'enjeu consiste donc à consolider les bases productives en améliorant la productivité des facteurs, et en renforçant la capacité des ménages à affronter les chocs ultérieurs, dans un contexte marqué par :

- (i) une croissance démographique rapide (3,3%) et une urbanisation forte (1 urbain pour 1,5 rural) ;
- (ii) des déficits chroniques en céréales et en protéines animales pour la population ivoirienne, qui appellent une solidarité régionale et internationale ;
- (iii) une flambée des prix des produits alimentaires sur le marché mondial, qui met à mal le pouvoir d'achat des populations.

1.2. Stratégie d'intervention

La stratégie d'intervention pour la couverture des besoins alimentaires (en quantité et en qualité) de la population, repose sur un potentiel de 24 millions d'hectares de terres agricoles, des résultats de recherche probants en termes de création variétale, l'amorce d'un partenariat fort entre les secteurs public et privé. Au niveau des ressources animales et halieutiques, la Côte d'Ivoire bénéficie non seulement de plus 11 millions d'hectares de pâturage naturel à exploiter et d'un réseau hydrographique dense favorable aux activités aquacoles et de pêche, mais aussi d'infrastructures de production.

L'objectif stratégique de sécurité alimentaire et nutritionnelle, sera réalisé à travers les productions agricoles et halieutiques suivantes :

- a) le riz, qui fait l'objet d'une stratégie spécifique, avec un objectif d'autosuffisance clairement affiché ;
- b) l'igname, le manioc et le plantain qui, selon la modélisation sur les sources de croissance, présentent les plus grands potentiels de croissance agricole ;
- c) les céréales dites mineures (mil, sorgho), le maïs et le soja, dont la demande pour l'alimentation animale est croissante;
- d) la volaille et le poisson, qui sont parmi les premières sources de protéine animale pour la population, bénéficient de plans stratégiques de relance;
- e) le porc, les bovins, et les petits ruminants (ovins, caprins), qui constituent une source de diversification importante de l'offre en protéines animales;

- f) les maraîchers et les produits d'élevage non conventionnels (lapin, aulacode, escargot, abeille, etc.), qui sont essentiels pour l'inclusion sociale des couches les plus défavorisées.

Pour cela, il va falloir lever les trois contraintes majeures suivantes :

Contraintes 1 : accès aux facteurs de production (semences, souches ou race, engrais, produits agro-pharmaceutiques, outillage et équipements, technologie, etc.).

Les contraintes à l'accès aux facteurs de production sont liées, soit à leur disponibilité physique en qualité et en quantité, soit à leur coût d'acquisition élevé. Les interventions prévues par le PNIA, combineront à la fois, la mise en place de mécanismes nationaux et la réalisation de projets spécifiques, pouvant améliorer le taux d'accès des populations aux facteurs de production.

Les mécanismes nationaux pourront être pérennes (cas du dispositif d'assurance qualité des intrants) ou au contraire périodiques (cas des subventions). Ils ont pour vocation d'assurer un accès ouvert à tous à l'inverse des projets d'appui spécifiques, qui s'adressent à une cible précise.

Les principaux mécanismes et instruments d'amélioration de l'accès à des intrants de qualité, prévus dans le cadre du programme sont :

- a) la mise en place d'un dispositif national d'assurance qualité, pour le matériel biologique et les produits agro-pharmaceutiques (produits phytosanitaires et vétérinaires) ;
- b) la mise en place de fonds d'appui et de subvention pour l'acquisition des facteurs de production. Ces fonds seront cofinancés par les filières et les fonds projets de l'Etat ;
- c) la mise en place de mesures d'accompagnement pour l'entrepreneuriat privé, dans les domaines de la production et du commerce de semences, de même que dans celui de la création de PME de prestation de travaux mécanisés ;
- d) l'appui à la recherche agronomique en particulier sur les thématiques de l'amélioration génétique des espèces, l'adaptation au changement climatique, la protection phytosanitaire et la santé animale.

Contrainte 2 : accès aux infrastructures et technologies de production, de stockage, de conservation et de commercialisation des produits alimentaires.

La production alimentaire est fortement saisonnière et les pertes post-récoltes et pertes post-captures ou abattage sont importantes. Le programme d'investissement, prévoit d'améliorer la disponibilité alimentaire, en offrant de meilleures conditions de stockage, des emballages de qualité, de même qu'en optimisant les circuits commerciaux.

Les mécanismes suivants seront ainsi mis en œuvre :

- a) un partenariat public – privé, pour la construction de marchés de gros régionaux, de magasins, de plateformes commerciales, d'abattoirs communaux et de centres de groupage ruraux et départementaux ;
- b) l'amélioration du cadre légal et la sécurisation des opérations de tierce détention ou de warrantage ;

- c) la mise en place d'un fonds national d'entretien des pistes rurales et agricoles, en vue d'assurer la praticabilité du réseau en toute saison et garantir ainsi un meilleur écoulement des produits agricoles ;
- d) la réhabilitation d'ouvrages hydro-agricoles et périmètres de production ;
- e) la réhabilitation de ranches, stations d'élevage et d'alevinage dans un contexte de partenariat public-privé ;
- f) l'appui à la construction d'un système d'information de marché (SIM) performant.

Contrainte 3 : accès aux technologies et équipements de valorisation, de transformation et de la fortification des productions agricoles et halieutiques.

La valorisation et la transformation des productions alimentaires offrent non seulement, de nouvelles opportunités de marché, mais permet d'assurer la disponibilité alimentaire sur le long terme.

Le programme d'investissement agricole, prévoit soutenir le secteur de la petite transformation, en mettant en place un fonds d'appui, qui permettra aux opérateurs (privés ou associations), d'acquérir du matériel, de l'assistance technique et, des technologies, notamment en matière de fortification alimentaires.

2. Objectif stratégique 2 : Promotion d'un environnement global favorable à l'investissement privé dans le secteur agricole

2.1. Etat des lieux et enjeux

Le rapport Doing Business 2012 sur le climat des affaires, classe la Côte d'Ivoire au 167^{ème} rang en matière de facilités de faire des affaires. Cette progression de un rang par rapport à 2010, qui traduit une amélioration du climat des affaires doit être poursuivie. Les reformes dans le secteur agricole devraient contribuer à créer les conditions d'attractivités nécessaires à l'accroissement des investissements privés dans le secteur agricole. Ces reformes concernent la structuration et l'assainissement des filières, l'accès à la terre, le cadre légale et réglementaire d'exercice des activités agricoles.

2.2. Stratégie d'intervention

La stratégie d'intervention combine la mise en œuvre des actions suivantes :

- l'octroi d'avantages fiscaux et tarifaires;
- la mise en place de zones économiques spéciales ;
- l'assainissement et la professionnalisation du secteur agricole ;
- la sécurisation foncière ;
- Le renforcement du partenariat public-privé.

a) Avantages fiscaux et tarifaires

La mise en œuvre du programme d'investissement agricole bénéficiera des avantages du nouveau code des investissements, qui offrent autant aux PME qu'aux grandes entreprises de nombreuses incitations à l'investissement. Ces incitations concernent des:

- (i) exonérations d'impôt sur les bénéfices industriels, commerciaux et agricoles ;
- (ii) exonérations de la contribution des patentes et licences ;
- (iii) réductions du montant de la contribution à la charge des employeurs ;
- (iv) réductions du montant des droits à payer à la douane ;
- (v) exonérations de TVA sur les matériels de production industrielle ;
- (vi) exonérations d'impôt sur le patrimoine foncier ;
- (vii) exonérations de la Taxe sur les opérations bancaires ;
- (viii) exonérations de droits d'enregistrement.

Les facilités offertes par le nouveau code sont valables aussi bien durant la phase d'investissement que durant la phase d'exploitation.

b) Zones économiques spéciales

Les exonérations ou allègements fiscaux et tarifaires offerts par le régime de déclaration et le régime d'agrément du code des investissements peuvent être davantage bonifiés et renforcer dans le cadre de zones franches économiques. C'est avantages sont déjà accordés aux entreprises franches de pêche et à celles installées dans la zone franche de Grand-Bassam dédiée à la biotechnologie.

Le PNIA prévoit soutenir la mise en place de nouvelles zones franches dédiées à la transformation des produits agricoles et à la recherche agronomique privée.

Dans ce cadre les régions NORD-OUEST, OUEST, et EST seront privilégiées en raison des investissements structurants programmés dans ces zones. Ces plateformes industrielles et biotechnologiques pourront en effet bénéficier de la construction du chemin de fer San-Pedro/Man et bitumage des axes Bouna- frontière Burkina et Bondoukou-frontière Ghana. La création d'une zone franche industrielle à la frontière EST devrait en plus, limiter la fuite des produits agricoles (Cacao, Anacarde) vers les pays voisins.

c) Structuration du secteur agricole et professionnalisation des acteurs

Le désengagement de l'Etat des filières de production a favorisé le développement de nombreuses organisations professionnelles agricoles. La confusion qui règne dans certaines filières accentue la mauvaise gouvernance. Dans l'ensemble, l'environnement des filières n'est pas propice à la distribution et au recouvrement du crédit.

Les actions majeures à entreprendre concernent :

- (i) l'adoption et la mise en œuvre d'une loi d'orientation agricole ;
- (ii) la mise en place d'interprofessions fortes ;
- (iii) la mise en place de statistiques fiables et des banques de données financières sur le secteur agricole et forestier ;
- (iv) la création d'une centrale nationale des risques pour surveiller et limiter la délinquance financière dans le secteur agricole.

d) Sécurisation foncière

La sécurisation foncière occupe une place capitale parmi les mesures incitatives à l'investissement du secteur privé. Il s'agit pour l'Etat d'apporter un appui ou de faciliter l'accès à la terre. De ce fait, l'Etat mettra en œuvre son programme de délimitation et de sécurisation de l'ensemble des terres agricoles.

Les principales interventions prévues sont :

- (i) la poursuite de la mise en œuvre de la loi foncière, en finalisant la délimitation et l'immatriculation des terres rurales, destinées à l'Agriculture ;
- (ii) L'actualisation et l'opérationnalisation du système d'information foncière (SIF), en vue de disposer d'une cartographie et d'une base de données numérique sur la disponibilité foncière. Ce dispositif viendra soutenir, la mise en place prochaine d'une bourse du foncier en Côte d'Ivoire ;
- (iii) l'accélération de la création de l'agence de gestion foncière rurale, qui sera chargée des acquisitions foncières pour les grands investissements, de la sécurisation des titres de propriétés et des baux emphytéotiques et ruraux ;
- (iv) le renforcement des capacités de l'appareil judiciaires dans le règlement des litiges fonciers entre propriétaires et exploitants de terres ou de bâtiments agricoles ;
- (v) l'accroissement de l'opportunité d'accès à la terre pour les femmes et les jeunes ruraux, par la sensibilisation des populations, l'adoption de chartes villageoises pour l'accès à la terre, la formation de leaders d'opinions qui auront à charge de conduire le plaidoyer et d'animer le dialogue social, sur cette question. ces actions seront accompagnées d'un fonds d'aide pour l'accès à la terre.

3. Objectif stratégique 3 : Promouvoir le développement durable et diversifié des productions de rente et d'exportation

3.1. Etat des lieux et enjeux

Les productions d'exportation occupent une place stratégique dans le développement du pays. Elles assurent près de 40% des recettes d'exportations et soutiennent le développement agroindustriel du pays. Les principaux produits d'exportation que sont, le cacao, le café, le coton, l'anacarde, le palmier à huile, l'hévéa, l'ananas, la mangue, la banane poyo, le bois et le thon, ne sont pas tous logés à la même enseigne. Certains sont en pleine expansion (hévéa, anacarde, mangue), d'autres sont stationnaires (cacao, palmier à huile, banane) et le reste est en régression (café, ananas, coton, bois).

La compétition pour l'espace entre ces différentes cultures est en faveur de l'hévéa dans la moitié sud du pays et de l'anacarde dans sa moitié nord.

3.2. Stratégie d'intervention

La stratégie vise à promouvoir le développement spécifique de chaque culture, dans une démarche d'intensification et surtout de vulgarisation des techniques de production durable.

a) Production durable du cacao et du café

Le développement durable de la production cacaoyère est basé sur la recherche de synergie entre l'Etat, les acteurs de la recherche-développement, du Conseil Agricole, les exportateurs et chocolatiers. Cette synergie sera réalisée à travers la mise en place d'une plate forme de partenariat public-privé (PPP).

Les principales interventions concernent :

- (i) la régénération des plantations au moyen de matériel végétal amélioré, avec pour objectif d'atteindre 2 millions de tonnes de cacao marchand ;
- (ii) la promotion de la certification des systèmes de production, selon les référentiels mondialement reconnus ;
- (iii) la promotion de la transformation dans le but d'atteindre au moins 70% de la production

e) Production durable de l'Hévéa

Le développement de l'hévéaculture fait l'objet d'une stratégie spécifique déclinée dans le document du 7^{ème} plan hévéa. L'objectif de ce plan porte sur la mise en valeur de 20 000 ha par an. L'augmentation de la production escomptée devra être capable de soutenir le développement d'industries de seconde transformation.

Ainsi les principales interventions concerneront :

- (i) l'accès aux plants de qualité ;
- (ii) la formation d'ouvrier spécialisés dans les métiers de l'hévéa (pépiniéristes, greffeur, saigneur, régisseur).

f) Production durable et compétitivité du palmier à huile

Les bons résultats de la recherche agronomique dans les années 60 en matière de création et d'amélioration variétale du palmier à huile, ont assurés le succès de plan palmier successifs. Ainsi, il s'est développé à coté des grandes exploitations agroindustrielles, des plantations villageoises qui assurent aujourd'hui l'essentiel des approvisionnements des industries de première transformation.

L'augmentation soutenue de la demande en huile sur le marché international offre de nouvelles opportunités pour le secteur. Il importe toutefois de lever les contraintes de développement de la filière par les actions suivantes :

- (i) l'intensification de la production et la promotion des bonnes pratiques agricoles;
- (ii) la maîtrise de la pression parasitaire ;
- (iii) la promotion de la certification, selon les normes RSPO.

g) Production durable et compétitivité du coton

La filière coton a souffert des dix années de crise, qui ont affecté à la fois le dispositif de production et la chaîne de commercialisation. A cela s'ajoute, le manque de motivation des producteurs dû à la baisse du prix au producteur.

Du fait de toutes ces difficultés, des actions de relance durable concertée, entre les acteurs de la filière, l'Etat et les Partenaires Techniques et financiers sont envisagées à travers le PNIA

Les principales interventions prévues concernent :

- (i) l'accès aux équipements et noyaux de bœufs de culture attelée ;
- (ii) l'accès aux intrants et semences améliorées ;
- (iii) la mise en place de mécanisme de commercialisation garantissant une meilleure rémunération aux producteurs.

h) Production durable et compétitivité de l'anacarde

Depuis quelques années, la filière anacarde connaît un développement spectaculaire sur le plan de la production, compte tenu de l'intérêt croissant manifesté par les opérateurs extérieurs (indiens et européens). Sur les 400 000 tonnes produites dans les meilleures années, seul 5 % sont transformés.

Aussi, les principales interventions du PNIA concernent :

- (i) la promotion de la transformation, par les mesures incitatives évoquées dans l'axe stratégique 2 mais aussi par la mise en place de fonds de soutien ;
- (ii) le soutien à la formation de main-d'œuvre qualifiée ;
- (iii) l'accès au matériel végétal et aux facteurs de production.

i) Développement de la production de Banane desserte, d'ananas et de mangues

Depuis la libération du marché européen, les producteurs de fruits, moins structurés ont disparus dans la filière de banane et d'ananas en Côte d'Ivoire. Cela est dû en grande partie à une absence de compétitivité des producteurs villageois. Ainsi, la production de banane et d'ananas est effectuée par les filiales de multinationales présentes aussi bien en Amérique Latine qu'en Afrique subsaharienne. Leur production est destinée au marché européen et asiatique.

En vue de diversifier le marché de banane et d'ananas, une stratégie de relance de production villageoise de banane et d'ananas est envisagée pour la satisfaction du marché régional, sous-régional et local. La tendance est axée sur la consommation des produits frais et la transformation des sous-produits.

Ainsi, pour la relance de la production de banane, d'ananas et de mangues, il s'agira de :

- (i) la maîtrise de la pression parasitaire, à travers la mise en œuvre des mesures SPS ;
- (ii) développer des blocs de plantations villageoises, par la fourniture de plants et facteurs de production ;
- (iii) la mise en place d'infrastructures de conditionnement et de conservation ;
- (iv) d'appuyer la prospection et le développement de nouveaux débouchés et marchés ;
- (v) de soutenir la transformation et la valorisation des productions fruitières.

j) Développement de la production de la canne à sucre villageoise

Dans le cadre de la diversification des cultures et des revenus des producteurs, la canne à sucre a été introduite à partir de 1971 au Nord de la Côte d'Ivoire. La canne à sucre couvre une superficie totale

d'environ 25 000 hectares, pour une production en sucre de 150 000 tonnes. La part de la canne villageoise reste marginale avec à peine 17% des superficies cultivées. Le présent programme vise à contribuer à l'amélioration de la production nationale de sucre, par :

- (i) l'extension des superficies cultivées en canne villageoise ;
- (ii) l'amélioration de la productivité par la mise à disposition de matériel végétal amélioré et l'accès à un conseil de qualité ;
- (iii) la maîtrise de la fertilité des sols et de la pression parasitaire.
- (iv) **Gestion durable des ressources halieutiques**
- (v)

Pour améliorer la production halieutiques et équilibrer le niveau des échanges et créer les conditions d'une exploitation durable et non conflictuelle des ressources halieutiques, le programme vise à satisfaire les besoins nationaux et améliorer l'exportation de produits halieutiques , tel que le thon, tout en relevant le niveau des revenus des pêcheurs et des aquaculteurs. La demande en produits de pêche et aquacole est actuellement comblée par une importation annuelle de plus de 250 000 tonnes de produits de pêche. Le rendement annuel des fermes aquacoles devrait passer de 5 à 10 tonnes par hectare.

Les principales interventions portent sur :

- (i) la mise en œuvre du Plan de développement de la pêche et de l'aquaculture;
- (ii) la création et la mise en œuvre des différents plans de gestion des plans d'eau ;
- (iii) l'appui à la commercialisation et à la promotion de l'industrie de transformation des ressources halieutiques (industrie thonière) ;
- (iv) la réduction des pertes poste-capture

k) Gestion durable du patrimoine forestier (faune et flore)

L'exploitation forestière sauvage et les pratiques agricoles extensives ont considérablement entamé le couvert forestier. Il est évident depuis longtemps que la forêt joue un rôle important dans la préservation de la biodiversité et l'atténuation des effets des changements climatiques.

La stratégie d'intervention combine la mise en œuvre des actions suivantes :

- i) La protection et restauration de la couverture forestière ;
- ii) L'amélioration de la gouvernance forestière ;
- iii) La gestion durable de la faune ;
- iv) La modernisation de l'industrie forestière ;
- v) La gestion durable des ressources en eau ;
- vi) L'atténuation des changements climatiques et promotion du développement durable.

Le programme de Protection et restauration de la couverture forestière vise à assurer et maintenir une couverture forestière de 20% nécessaire à une agriculture compétitive.

Le programme sur l'**Amélioration de la gouvernance forestière** repose sur deux piliers. La transparence dans la gestion forestière et le renforcement des capacités des parties prenantes.

Le programme de **Gestion durable de la faune** vise à assurer une meilleure planification des activités cynégétiques dans un souci de gestion durable de la faune.

Le programme de **Modernisation de l'industrie forestière** vise à valoriser le bois et ses sous-produits et à promouvoir une transformation plus poussée du bois.

Pour les questions de **Gestion durable des ressources en eau**, les actions à mettre en œuvre pour une gestion durable des ressources en eau reposent sur l'évaluation de la disponibilité et de la qualité des ressources en eau, de la mise en place d'un cadre réglementaire et de gouvernance.

Le programme d'**Atténuation des changements climatiques et promotion du développement durable** consiste à définir et à mettre en place une stratégie de lutte contre les changements climatiques reposant sur la sensibilisation des populations, la vulgarisation des mécanismes de financement (MDP, REDD+) et l'adaptation aux Changements Climatiques.

4. Objectif stratégique 4 : Promotion d'une gouvernance agricole cohérente et efficace

4.1. Etat des lieux et enjeux

Les systèmes nationaux de formation agricole restent, dans leur globalité, largement inadaptés aux situations agraires et aux défis lancés aux agricultures. Le souci de mise en œuvre efficace des politiques agricoles et d'accompagnement des producteurs dans le développement de leurs activités, impose une réforme des services d'appui au secteur agricole.

4.2. Stratégie d'intervention

L'amélioration de la gouvernance du secteur agricole repose sur deux piliers. Le renforcement des compétences de l'administration agricole et des services publics d'encadrement. Malgré la réforme de l'encadrement et de la recherche intervenue dans les années 1994, le conseil agricole bien que privatisé en partie, reste presque entièrement dépendant des ressources publiques.

a) Renforcement des compétences de l'administration agricole

Cette action sera réalisée à travers :

- (i) la formation des personnels de l'administration agricole et la mise en place d'outils de gestion de la politique agricole ;
- (ii) la réhabilitation l'équipement et le renforcement des capacités opérationnelles des services publics.

b) Renforcement du conseil agricole et de la formation professionnelle

Le système de conseil agricole est axé sur les appuis aux producteurs en vue de développer des démarches de bonnes pratiques agricoles en matière d'amélioration de la productivité, de protection de l'environnement, de santé des animaux et des végétaux et de bien-être animal. De ce fait, ces services doivent disposer de ressources financière, humaine et technique pour la satisfaction des producteurs et autres acteurs impliqués dans le secteur agricole. Le système actuel de conseil agricole est basé sur le financement des prestations à travers un organe fiduciaire et

l'opérationnalisation de l'offre de conseil agricole par l'agence étatique, les ONG et autres partenaires stratégiques privés

En effet, tous les producteurs participent, aux côtés de l'Etat au financement des services agricoles au moyen des cotisations réalisées au sein des filières structurées. Le développement agricole constitue ainsi, une responsabilité partagée entre les pouvoirs publics et les professionnels. Cependant, le défi aux enjeux de développement durable des filières agricoles reste :

- De couvrir le gap de financement pour la prise en charge de prestation de conseil fournie aux producteurs ;
- D'améliorer l'adéquation entre l'offre de conseil et la demande ;
- D'accroître le taux de couverture du territoire en service de conseil.

Le PNIA attache un intérêt capital au système de conseil agricole aussi bien pour les filières structurées que celles non, notamment la filière vivrière hors le riz. L'accent est mis sur le renforcement du dispositif fiduciaire par des prélèvements sur les productions, la mutualisation des entre les filières agricoles pour gérer dans sa globalité les problèmes du monde rural, le renforcement des capacités opérationnelles de l'ANADER, les facilités aux ONGs et structures privées. Ces actions s'accompagnent avec le développement de spécialités dans le secteur agricole, la mise à niveau des techniciens agricoles et la révision des curricula des formations agricoles adaptées aux enjeux.

Le développement d'une formation professionnelle et technique agricole répondant au besoin de compétitivité et de développement durable, prend en compte le recyclage des élèves ruraux en échec scolaire, la promotion de curricula de formations adaptées, la mise à disposition des institutions (publique ou privées) de formation de personnels qualifiés.

III. Coût et plan de financement

Le schéma retenu pour le financement du PNIA, assure une synergie d'action et une complémentarité entre les ressources budgétaires de l'Etat, les dons et prêts projets et, les investissements directs privés.

1. Ressources budgétaires de l'Etat et dons/prêts projets des PTF

La contribution de l'Etat au financement du PNIA s'exprime, soit en investissement direct, soit en dépenses fiscales. Cette contribution est évaluée à **195, 86 milliards de francs, soit 391,72 millions de dollars (1 \$ = 500 FCFA)**.

Les financements additionnels attendus des partenaires techniques et financiers et du secteur privé permettront à l'Etat de porter sa contribution à **15%** du budget global.

2. Ressources provenant des filières agricoles

Les filières agricoles, à travers le FIRCA mobilisent et mutualisent leurs ressources pour le financement de la recherche et du conseil agricoles. Leur contribution dans le financement du PNIA au travers de cet instrument fiduciaire est évaluée entre 5 et 7% du coût du programme.

3. Ressources provenant du secteur privé

Le secteur privé, notamment à travers les banques et les agro-industries, devra assurer le complément de financement du programme. Le PNIA prévoit créer un cadre favorable à la bancarisation du milieu rural et à la sécurisation des crédits.

IV. Arrangements de mise en œuvre

La garantie de succès du PNIA repose, certes, sur un investissement massif de plus de 2000 milliards de francs C FA, mais aussi et surtout sur les engagements fermes de l'Etat en termes de bonne gouvernance politique, économique et financière. Le Gouvernement prévoit dans le cadre de la mise en œuvre du PNIA les mesures suivantes :

1. la mise en place d'un cadre de dialogue et de suivi-évaluation participatif, capable de répondre aux impératifs de capitalisation des expériences, de transparence et de redevabilité de l'action publique ;
2. l'accompagnement des investisseurs privés, par la prise en charge des activités d'inclusion sociale et le financement d'activités génératrices de revenus au profit des populations riveraines. Cette mesure vise à assurer autour des investissements privés, un climat de paix et de quiétude sociale ;
3. la poursuite des réformes entreprises au niveau des finances publiques en améliorant l'efficacité des circuits de la dépense ;